Votez pour la liste « Mortefontaine 2026 »

Cohérence et impartialité

Servir la commune comme élus impose cohérence dans les positions défendues et vigilance face aux situations de conflits d'intérêts.

Et pourtant, dans la liste adverse, trois candidats ont intenté des recours contre le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mortefontaine.

Le PLU ne prévoit aucune zone à urbaniser et a pour but de protéger :

- les terres agricoles
- les chemins communaux
- les haies champêtres
- la biodiversité
- l'équilibre du village

N'oublions pas !

Ces projets auraient permis une urbanisation intensive du village.

2010 : 300 logements prévus

Des immeubles collectifs à Mortefontaine et à Montaby.
Des habitations haute densité dans le parc du château.



Montaby



Mortefontaine



Parc du temple

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique

@ mortefontaine2026@gmail.com
mortefontaine2026
mortefontaine2026
mortefontaine2026.fr

2017 : Un PLU et 300 logements

Le projet de PLU 2017 prévoyait de vastes secteurs à urbaniser (AU). Il a été logiquement rejeté par la Préfecture.

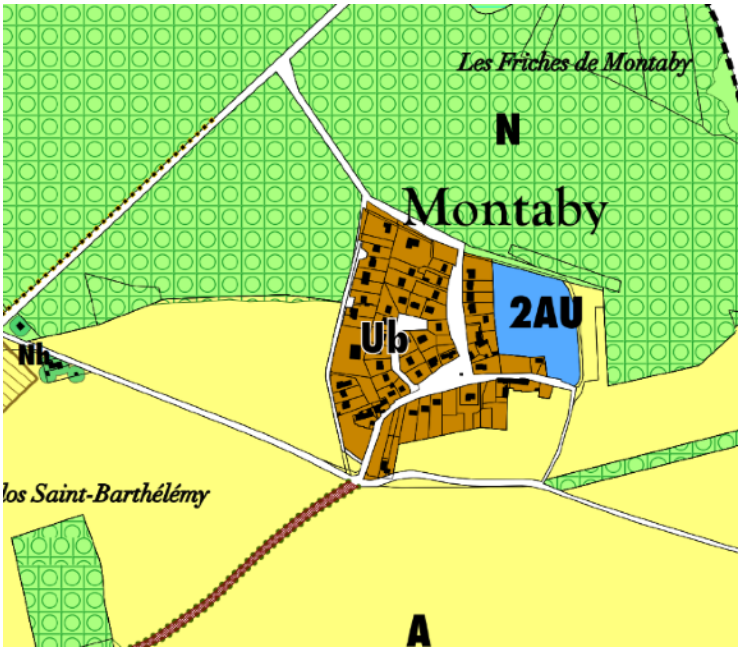

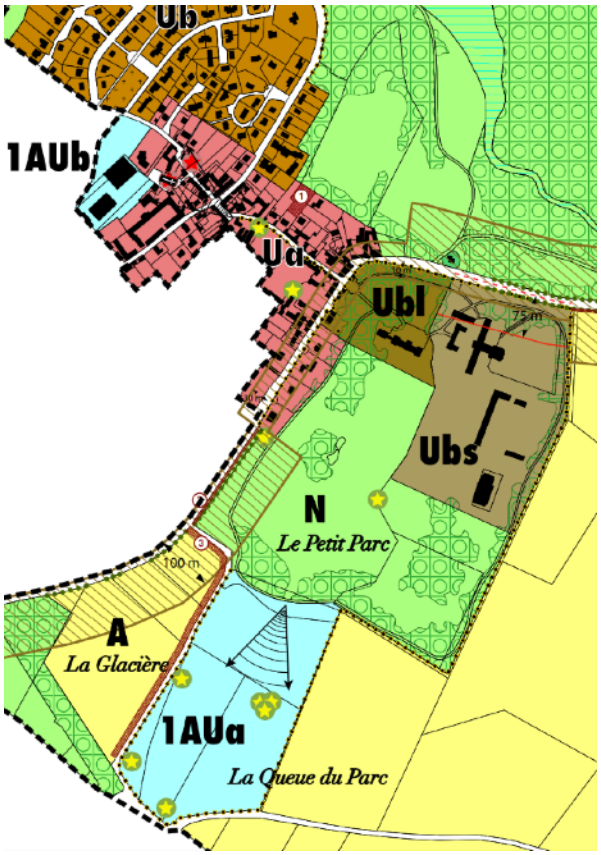

15 hectares soit 300 logements et 30 millions € à la clef.

2019 : tentative de sortie du Parc Naturel

Une tentative de sortie du Parc Naturel Régional a été engagée pour contourner le refus d'urbanisation du PNR, qui qualifiait Mortefontaine de village exceptionnel pour sa biodiversité.

Aujourd'hui

La liste adverse se présente comme protectrice du village. Elle est pourtant soutenue par certains propriétaires fonciers qui détiennent 80% de la commune. 3 tentatives suffisent.
Ne leur offrons plus d'autres occasions.

Mortefontaine n'est pas à vendre !

Votez pour la liste « Mortefontaine 2026 »

Réunion publique le jeudi 12 mars à 20h30 à la salle des fêtes de Mortefontaine !

mortefontaine2026@gmail.com mortefontaine2026 mortefontaine2026 mortefontaine2026.fr

Imprimé par nos soins
Ne pas jeter sur la voie publique